

## Un calendrier chargé

Au cours de la dernière année, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis a été signé et ses dispositions mises en oeuvre; une nouvelle stratégie de promotion commerciale a été adoptée; et le Canada a pris une part active aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, communément appelé le GATT. Les efforts commerciaux du Canada visent à assurer au Canada la place qui lui revient dans le système de commerce international et à améliorer l'accès aux marchés du monde. Pour appuyer ces objectifs, le Canada participe activement à toutes les activités de politique commerciale de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organismes et groupements commerciaux. Le commerce des produits agricoles, les services, les produits de base et la surveillance de l'évolution des politiques commerciales ont été au centre des efforts du Canada.

### *L'Accord de libre-échange : au-delà des signatures*

Après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a créé un service ayant pour mandat la mise en oeuvre de l'Accord. Il s'agit du Groupe de la politique et des opérations de libre-échange qui, au ministère, relève du Secteur des relations avec les États-Unis. Ce groupe comprend plus de 60 spécialistes de la politique commerciale qui fournissent des conseils et aident les entreprises canadiennes pour tout ce qui touche à l'application de l'Accord.

Des mécanismes ont été établis afin que les gouvernements provinciaux et le secteur privé soient régulièrement consultés. Le Comité sur l'Accord de libre-échange, composé de hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux, permet aux provinces d'avoir des contacts réguliers avec les hauts fonctionnaires fédéraux afin de traiter de questions relatives à l'Accord et assure ainsi une consultation régulière entre les deux paliers de gouvernement. De plus, le ministre du Commerce extérieur s'est engagé à consulter ses homologues provinciaux avant les réunions annuelles de la Commission mixte du commerce canado-américain. En ce qui concerne la consultation avec le secteur privé, on a maintenu le Comité consultatif sur le commerce extérieur et ses sous-comités sectoriels, créés lors des négociations sur l'Accord de libre-échange, afin de les consulter au sujet de la mise en oeuvre de l'Accord et des négociations commerciales multilatérales. Des réunions entre le gouvernement et ces groupes se tiennent sur une base régulière.

Les règlements nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord ont été adoptés et publiés dans la *Gazette du Canada*. Parmi les sujets traités dans ces nouveaux règlements on retrouve les règles de procédure des groupes d'experts binationaux, un code de conduite pour ces experts et la réglementation de la retransmission par câble.

Pour ce qui est des formalités de passage des frontières, une campagne d'information de Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada a eu pour effet de minimiser les difficultés liées à la mise en oeuvre de l'Accord.